

LES PROCÉDURES D’AFFILIATION

Il est possible de se ré-affilier en ligne ou par courrier

S’engager à la Ligue,

c’est faire le choix d’une planète vivable, de sociétés ouvertes, généreuses et responsables.

C’est apprendre par et avec les autres, faire vivre la convivialité et la fraternité.

C’est construire de la solidarité et agir contre les inégalités.

C’est prendre sa part d’une démocratie qui implique tous ses citoyens.

C’est créer un lien entre des actes à la mesure de chacun et des combats à l’échelle de l’humanité.

Rejoignez-nous !

PAR INTERNET

01



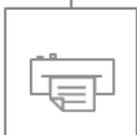
Rendez-vous sur
www.affiligue.org

02



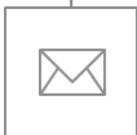
Renseignez votre identifiant et mot de passe de dirigeant.e d’association (si vous ne l’avez pas, contactez la fédération)

03



Modifiez les informations, imprimez, datez et signez le document

04



Envoyez le document scanné depuis **Webaffiligue**, par courrier ou déposez-le à la fédération

Vous pouvez commencer à gérer vos demandes d’adhésions en ligne.

PAR COURRIER

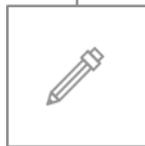
Voir notice au verso

01



Vérifiez, modifiez et complétez les informations du formulaire d’affiliation.

02



Faites dater et signer le document par le ou la représentant.e de l’association.

03



Déposez ou envoyez le document à la fédération, accompagné du bon de commande et du règlement de l’affiliation.

Lorsque la fédération aura validé votre demande, vous pourrez commencer à gérer vos demandes d’adhésions en ligne.

Contact : Fédération Aude de la Ligue de l’enseignement - FAOL
22 rue Antoine Marty - BP21065 - 11870 CARCASSONNE Cedex

Site internet : www.ligue11.org

Nathalie SINATORA ou

Fatima AMRANI

Courriel : vieasso@ligue11.org

Courriel : apac@ligue11.org

Téléphone : 04.68.11.43.16

Téléphone : 04.68.11.43.07

NOTICE D'AFFILIATION

Saison 2020/2021

AFFILIATION DE L'ASSOCIATION

- Affiliation Ligue/Ufolep
- Visa Sacem (à nous demander si besoin)

137,00 €

Gratuit

COMMENT S'AFFILIER :

Renvoyer avant le 15 octobre 2020 votre dossier avec :

1) La demande d'affiliation

- ⇒ A compléter, modifier si nécessaire et préciser les coordonnées de tous les responsables associatifs avec **l'adresse courriel obligatoire**
- ⇒ Important de nommer le correspondant qui sera le référent de votre association pour les adhésions
- ⇒ Dater et signer par la Président
- ⇒ En cas de nouvelles activités pratiquées dans votre association, nous contacter.

2) Un chèque de 137 € à l'ordre de "FAOL" agrafé à la demande

3) Les bulletins de chaque membre de l'association complétés, modifiés si nécessaire et signés

4) Le bon de commande d'adhésions individuelles avec le chèque (agrafé) correspondant au total des adhésions

Tous les documents sont téléchargeables sur notre site : <http://www.ligue11.org>

VISA FEDERAL - VISA SACEM :

Le visa fédéral constitue la preuve, pour la SACEM et la SACD, de votre affiliation à la Ligue de l'Enseignement.

Titulaire du visa, votre association bénéficiera de tous les avantages liés aux protocoles d'accord SACEM/Ligue de l'Enseignement et SACD/Ligue de l'Enseignement.

Il permet de faire des économies sur la déclaration de manifestations avec musique (bal, soirée, kermesse, etc...) ou de théâtre,

Mais il ne dispense pas de leur déclaration avant manifestation.

Lors de la déclaration de l'organisation de votre première manifestation avec musique ou théâtre, vous devez envoyer le volet supérieur du visa à la SACEM / SACD en même temps que votre déclaration.

Pour les manifestations suivantes, la SACEM / SACD en tiendra compte automatiquement.

L'UFOLEP a négocié avec la SACEM un contrat collectif concernant spécifiquement les associations dédiées aux APE. Pour être exonéré, indiquez le code APE 22004 dans la demande d'affiliation.